

Département des Pyrénées-Orientales

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 25_04_29_DEL_FIN_ADOPTION_BS_ASSAIN_2025

Séance du **27 mai 2025**

Convocation du **21 mai 2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le **21/05/2025**, s'est réuni à **18h00** au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Présents : **23**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : **6**

Procurations : **4**

Mandants	Mandataires
François Comes	Jean-Claude Faucon
Uriel Basman	Hervé Cazenove
Anne Leclercq	Dominique Noël
Jean-Marc Pacull	Patrick Frances

Objet : **adoption du budget supplémentaire du budget annexe service de l'assainissement exercice 2025**

Rapporteur : **Aline Mossé**

Où l'exposé de l'affaire au conseil municipal et la proposition de vote telles que présentées dans le rapport formant note synthèse annexée à la présente

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par voix 19 POUR 0 CONTRE ET 8 ABSTENTIONS (Anne Leclercq, Patrick Frances, Claudine Marcerou, Florent Galliez, Stéphane Grau, Dominique Noël, Jean-Marc Pacull, Rose-Marie Quintana)

DECIDE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment son article L1212-11

Vu la délibération n°24_10_119_DEL_FIN_BUDG_ASSAIN_2025 portant approbation du budget annexe service de l'assainissement – exercice 2025

Vu la délibération n°25_03_21_DEL_FIN_CFU_ASSAIN24 portant approbation du compte financier unique service de l'assainissement – exercice 2024.

Vu la délibération n°25_03_26_DEL_FIN_AFF_RES_ASSAI24 portant approbation du compte financier unique service de l'assainissement – exercice 2024 **Affectation du résultat.**

Vu l'avis de la commission finances du 22 mai 2025,

Vu l'exposé de Madame Aline Mossé, adjointe aux finances et rapporteur,

Considérant la nécessité d'ajuster certaines dépenses et recettes de la collectivité, il convient d'incorporer ces décisions dans le budget annexe service de l'assainissement 2025 ainsi que divers ajustements budgétaires tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

D'adopter le budget supplémentaire du budget annexe service assainissement de l'exercice 2025 tel qu'annexé à la présente.

D'autoriser monsieur le maire ou son représentant dûment habilité à signer tous documents se rapportant à la présente délibération

De charger monsieur le directeur général des services de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

La secrétaire de séance,

Aline MOSSÉ



Le président de séance,

Jean-Claude FAUCON



Département des Pyrénées-Orientales

Ordre du jour n° 03 Rapport n° 25_04_29_DEL_FIN_ADOPTION_BS_ASSAIN_2025 Rapporteur : **Aline Mossé**
 Séance du Conseil Municipal du 27 mai 2025
 N.B : Rapport exposé de l'affaire au sens de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales valant note explicative de synthèse
 Objet : Adoption du budget supplémentaire du budget annexe service de l'assainissement exercice 2025

Le budget supplémentaire du budget annexe service Assainissement permet de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2025 en section de fonctionnement et d'investissement. Il s'établit comme suit :

COM. LE BOULOU - 66 - SERVICE ASSAINISSEMENT	BS 2025
---	----------------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	1 200,00	38 183,18	38 183,18
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses		500,00	500,00
61523	Entretien et réparations réseaux		15 183,18	15 183,18
6156	Maintenance		22 500,00	22 500,00
617	Études et recherches		0,00	0,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 200,00	0,00	0,00
6231	annonces et insertions		0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	35 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	800,00	500,00	500,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	800,00	500,00	500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		37 000,00	38 683,18	38 683,18
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)		500,00	500,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		37 000,00	39 183,18	39 183,18
023	Virement à la section d'investissement	60 000,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	153 000,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	153 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		213 000,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		213 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		250 000,00	39 183,18	39 183,18

RESTES A REALISER 2024	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
+	
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	39 183,18

COM. LE BOULOU - 66 - SERVICE ASSAINISSEMENT	BS 2025
--	---------

VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchan	145 000,00	0,00	0,00
704	Travaux		0,00	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	135 000,00	0,00	0,00
70613	Participations pour assainissement collectif	3 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	7 000,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	30 000,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)	175 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	175 000,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	75 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subvent ^o d'inv. virées au résultat de l'exercice	75 000,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	75 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	250 000,00	0,00	0,00

+	RESTES A REALISER 2024	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	39 183,18
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	39 183,18

COM. LE BOULOU - 66 - SERVICE ASSAINISSEMENT	BS 2025
--	---------

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 022	823 268,00	726 034,16	726 034,16
	Total des dépenses d'équipement	823 268,00	726 034,16	726 034,16
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	823 268,00	726 034,16	726 034,16
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	75 000,00	0,00	0,00
13911	Subv. trans. Collectivité de rattachement	75 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	75 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	898 268,00	726 034,16	726 034,16

+	RESTES A REALISER 2024	0,00
+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	726 034,16

COM. LE BOULOU - 66 - SERVICE ASSAINISSEMENT	BS 2025
--	---------

VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	672 268,00	1 845,00	1 845,00
1311	Subv. equip. Collectivité de rattachement	672 268,00	1 845,00	1 845,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		672 268,00	1 845,00	1 845,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	13 000,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves		0,00	0,00
Total des recettes financières		13 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		685 268,00	1 845,00	1 845,00
021	Virement de la section d'exploitation	60 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 000,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	153 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		213 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		213 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		898 268,00	1 845,00	1 845,00

RESTES A REALISER 2024	0,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	724 189,16
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	726 034,16

Il est donc proposé à l'assemblée municipale d'en débattre et d'en délibérer.

Le président de séance,

Jean-Claude FAUCON




IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES :
 Pour : 19
 Contre : 1
 Abstentions : 8

Date de convocation : 21/05/25

Présenté par (1) Le Maire,
 A Le Boulou le
 (1) Le Maire, 27/05/25

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Le Boulou, le 27/05/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



Maire Adjoint
 Jean-Claude FAUCON

Faucon

BASMAN URIEL	Procuration Hervé Cazenove	<i>[Signature]</i>
BOUSQUET JEAN-CHRISTOPHE	Absent excuse	
CAZENOVE HERVE		<i>[Signature]</i>
COMES FRANCOIS	Procuration Jean-Claude Faucon	<i>Faucon</i>
CORBIN PATRICK		<i>P-CORBIN</i>
DUGNAC ROBERT		<i>[Signature]</i>
FAUCON JEAN-CLAUDE		<i>Faucon</i>
FRANCES PATRICK		<i>[Signature]</i>
GALLIEZ FLORENT		<i>[Signature]</i>
GRANAT ALAIN	Absent excuse	
GRAU STEPHANE		<i>[Signature]</i>
GREZES CARLOS		<i>[Signature]</i>
HOFFMANN NADEGE		<i>[Signature]</i>
LECLERCQ ANNE	Procuration Dominique Noël	<i>[Signature]</i>
LOIGEROT ROLANDE		<i>R Loigerot</i>
MARCÉLO CLAUDE		<i>[Signature]</i>
MARCEROU CLAUDINE		<i>[Signature]</i>
MOSSE ALINE		<i>[Signature]</i>
NALLET-GANDOU VERONIQUE		<i>[Signature]</i>
NOEL DOMINIQUE		<i>[Signature]</i>

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le 10/06/2025

ID : 066-216600247-20250527-250429-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

PACULL JEAN-MARC	Procurator à Patrick Frances	
PEYTAVI CATHERINE		
PUIGBERT STEPHANIE		
QUINTANA ROSE-MARIE		
RICCIARDI-BRAEM SYLVAIN		
ROCAS CAROLINE		
SAINT GERAND MICHELINE		
VERCLYTTTE PIERRE		
VIGNES ALAIN		

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Le Boulou, le

27/05/25

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Maire Adjoint
Jean-Claude FAUCON


